

REVUE  
DE LA  
NUMISMATIQUE

**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, C. PIOT ET C.-P. SERRURE.

—  
TOME V.

V. 5-6  
1849-50



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE, D'AUG. DECQ,  
9, RUE DE LA MADELAINE.

—  
1850

## MONNAIES INÉDITES

DE

**CHATEAU-RENAUD ET D'ARCHES (CHARLEVILLE).**

(Pl. XIII.)



OR.

Ma collection contient quelques monnaies que je crois inédites, et qui sont frappées à Château-Renaud (1) et à Arches, localités situées sur la Meuse, dans le nord-est de la France. J'espère qu'il ne déplaira pas aux lecteurs de la *Revue* d'en trouver ici la description; et je le fais d'autant plus volontiers qu'il est du devoir de tout amateur de publier ce qu'il possède ou rencontre d'inconnu. Je crois aussi par là m'acquitter d'une dette que j'ai contractée en ma qualité de membre honoraire de la Société de la numismatique belge. C'est ce qui m'engage à saisir toutes les occa-

(1) Nous donnons, en tête de cet article, l'empreinte d'un florin d'or des mêmes seigneurs de Château-Renaud. Cette monnaie a été gravée par Duby (pl. XLVIII, fig. 9), non d'après la pièce elle-même, mais d'après le tarif des monnaies imprimé à Anvers, en 1621.

sions d'être utile à la numismatique de ce pays. Malheureusement ces occasions sont chez nous fort rares. La Belgique, au contraire, est riche en découvertes de monnaies, et le peu qui se trouve chez nous fournit rarement des pièces de quelque intérêt pour la Belgique. Il m'est donc d'autant plus agréable de trouver, dans les monnaies qui font le sujet de cette notice, une occasion d'être utile aux amateurs belges.

On comprend facilement les rapports que ces monnaies ont avec la Belgique, lorsqu'on se pénètre bien de la loi de l'imitation des types. Les exemples en sont assez fréquents, et la *Revue* en a publié plusieurs, d'où il résulte que les seigneurs ont imité, pour ne pas dire contrefait, les types de leurs voisins plus puissants, pour assurer à leurs monnaies la circulation dans les pays limitrophes. Telles sont, entre autres, les monnaies des comtes de Ligny et de Saint-Paul, des seigneurs de Rummen, de Cuinre, de Walincourt, de Beaumont, etc. Ces sortes d'imitations se faisaient assez souvent au moyen âge, comme nous l'avons dit; mais il est généralement moins connu qu'au xvii<sup>e</sup> siècle on imitait ou l'on contrefaisait, dans le nord de la France, les écus, escalins, sous, et autres espèces, frappées en Brabant par les archiducs Albert et Isabelle.

François, prince de Bourbon-Conti, fils de Louis, premier prince de Condé, après la mort de sa première épouse, Jeanne de Coëme, se maria, en 1605, en secondes noces, avec Louise-Marguerite de Lorraine, fille de Henri de Lorraine, dit le Balafré, duc de Guise, tué à Blois en 1588. Cette princesse lui apporta en dot la principauté souveraine de Château-Regnauld ou Château-Renaud, sur la Meuse,

avec le droit de battre monnaie. Ce droit a été exercé par le prince conjointement avec son épouse ; et nous leur devons la pièce de XXX sols décrite par Madai, n° 2573, par Duby, t. I, pl. XLVIII, n° 8, et aussi figurée dans l'*Ordonnancie en de instructie voor de wisselaers, t' Antwerpen, by Hieronymus Verdussen, 1635*, à la page 187, n° 5. Cette monnaie paraît une imitation des florins des archiducs Albert et Isabelle ; car sur l'avers on voit les bustes affrontés de François et de Louise-Marguerite.

Je possède un écu inédit de ces princes :

*Av.* FR. BOVRBONIVS. LVD. MARGARETA. A  
LOTHARIN. Buste cuirassé et fraisé de François de Bourbon.

*Rev.* IN. OMNEM. TERRAM. SONVS. EORVM.  
Grand écusson orné, parti des armes de Bourbon et de Lorraine, couvert d'une couronne princière. (Pl. XIII, n° 1).

Cette pièce, qui est une imitation des écus frappés à Milan par le roi Philippe III d'Espagne, n'est décrite ni par Madai, ni par Duby, ni par le baron Schultliess-Reelberg. Comme elle n'a pas un rapport direct à la Belgique, nous ne nous y arrêterons pas davantage.

Après la mort de François, en 1614, sa veuve continua à exercer seule le droit de battre monnaie, apparemment jusqu'en 1629, lorsqu'elle céda sa principauté à Louis XIII, en échange de Pont-sur-Seine. Elle mourut en 1651.

Je possède de cette princesse un écu fort intéressant ; c'est une imitation des plus serviles des écus à la croix de Bourgogne d'Albert et d'Isabelle. Il paraît que Duby ne l'a point connu. Madai nous donne, sous le n° 2574, et Rech-

berg d'après lui, n° 1478, une pièce qui, selon sa description, bien succinète, diffère entièrement de la nôtre. Le dernier auteur déclare n'en pas avoir vu d'exemplaire. J'y reviendrai tantôt.

*Av.* ⚔· MONETA· ARGENTEA· CASTRO· REGINAL· CV. La croix de Saint-André, portant au milieu le briquet, surmontée d'une grande couronne royale, à droite et à gauche un double chiffre couronné, au-dessous la croix de l'ordre du Saint-Esprit (?)

En confrontant cet avers avec celui de l'écu brabançon, on remarquera qu'on n'a pas même changé le chiffre des archiducs, et que, pour imiter les traits traversant l'A du chiffre, on y a substitué de petites étincelles.

*Rev.* LVD MARG· A LOTII· D· G· SVP· PR· C· REGI· Grand écusson écartelé, timbré d'une couronne royale, et entouré d'un collier que je crois être celui de l'ordre du Saint-Esprit. (Pl. XIII, n° 2.)

Je tâcherai de blasonner cet écusson, afin de faire ressortir la peine qu'on s'est donnée pour imiter les armes des archiducs, souvent au détriment de la vérité héraldique, en figurant des quartiers qui ne font partie ni des armes de Bourbon, ni de celles de Lorraine.

Le premier quartier est contre-écartelé, au 1 à la fasces, au 2 et 3 au lion, au 4 pallé, tous d'émaux inconnus. Le second quartier est parti de trois, au 1 burelé d'argent et de gueules, qui est de Hongrie, au 2 d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même (Jérusalem) au 3 d'or à quatre pals de gueules (Aragon). Ces armes font partie de l'écu de Lorraine.

Le troisième grand quartier est contre-écartelé, au 1 à

une croix patée et alésée, au 2 à deux fascées, au 3 à trois bandes, au 4 pallé, tous d'émaux inconnus.

Le quatrième quartier est coupé mi-parti vers la pointe, au 1 d'azur, semé de fleurs de lis d'or à la bordure de gueules, qui est d'Anjou, au 2 d'azur au lion d'or, qui est de Gueldres, 3 à la croix alésée et patée. Sur le tout des deux derniers quartiers, d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent, qui est de Lorraine.

Le graveur du coin n'a pas fait preuve de grandes connaissances héraldiques, car plusieurs quartiers n'ont nul rapport aux armes de Lorraine : il a trop copié l'écusson archiducal. Une description de ce dernier en convaincra nos lecteurs.

Il est aussi écartelé. Le premier quartier est contre-écartelé : au 1 et 4 burelé de gueules et d'argent de huit pièces (Hongrie), au 2 et 3 de gueules au lion d'argent, couronné d'or (Bohème).

Le second grand quartier est parti, le 1 écartelé, au 1 et 4 de gueules au château d'or sommé de trois tours, chacune de trois créneaux de même, fermé d'azur (Castille) au 2 et 3 d'argent au lion de gueules (Léon), enté d'argent à une grenade de sinople, feuillée et tigée de même et ouverte de gueules (Grenade), le 2 contre-parti au 1 d'or à quatre pals de gueules (Aragon) au 2, d'or à quatre pals de gueules flanquées d'argent, chargés de deux aigles de sables (Sicile). Sur le tout du second grand quartier, d'argent à cinq écussons d'azur, mis en croix, l'écu ayant une bordure de gueules, chargée de sept châteaux d'or, trois en chef, deux en flanc et deux en pointe (Portugal).

Le troisième quartier est coupé : au 1, de gueules à la

fascé d'argent (Autriche); au 2, bandé d'or et d'azur à la bordure de gueules (Bourgogne ancien).

Le quatrième est coupé : au 1, d'azur semé de fleurs de lis d'or à la bordure componée d'argent et de gueules (Bourgogne moderne); au 2, de sable au lion d'or (Brabant), sur le tout des deux derniers grands quartiers, parti : au 1, d'or au lion de sable (Flandre); au 2, d'argent à l'aigle de gueules, membré et couronné d'or (Tyrol).

La pièce que Madai décrit porte : **MON. NOVA. ARGENTEA. CAST. REG. CVSA**, et est empreinte d'une croix de Bourgogne avec un écusson à l'aigle au centre : au-dessus une couronne, au-dessous encore un aigle, à droite et à gauche 16-26. Le revers porte, toujours selon Madai, un écusson couronné à plusieurs quartiers, entouré d'un collier d'un ordre français : l'inscription est à peu près la même que sur mon écu. Quoique cette description soit bien maigre, on y reconnaît qu'il s'agit aussi d'une imitation des écus brabançons, mais que la pièce est toute différente de la nôtre.

A la planche XXIV, Duby nous donne, sous le n° 1, une pièce d'un sou; n° 2, une pièce de trois sous; n° 3, un escalin au paon; n° 4, un escalin au lion, tous frappés par L. Marguerite, à Château-Renaud, et tous copiés par lui, comme il le dit, de l'*Ordonnance* de 1633, où ces pièces se trouvent, la première, p. 249, n° 3; la deuxième, p. 224, n° 1, et les deux dernières, p. 225, n° 7 et 6.

J'ai été assez heureux d'enrichir mon cabinet d'un escalin au lion, qui est une imitation de l'escalin frappé par le roi Philippe IV, comme duc de Brabant. Quoique cette pièce se trouve figurée dans les deux ouvrages précités, je l'ai dessinée d'après l'original, et j'en donne ici la description :

*Av.* LVD. MAR-GARALOT-DEI. GRA-TIA. SV. PR.

Même grand écusson que sur le *kruisdaelder* précité, posé sur une croix de Saint-André traversant l'inscription. L'écusson est surmonté d'une couronne : et à ses côtés se trouve le millésime 16-25, dont les deux derniers chiffres sont effacés sur mon exemplaire, de même que le mot *Nova*, sur le revers.

*Rev.* MONETA ..... ARGENTVM (sic). CASTRO. REG. CVSSA (sic).

Lion debout, brandissant de la griffe droite un glaive, et soutenant de la gauche un écusson rond parti, au premier, une fasce chargée de deux besans ; au second, burelé de huit pièces, émaux inconnus. (Pl. XIII, n° 3.)

Duby, Madai et Schulthess-Rechberg ont décrit plusieurs monnaies des ducs de Nevers et de Réthel, frappées par le duc Charles Gonzague, qui succéda à sa mère Henriette de Clèves dans les duchés de Nevers et de Réthel, en 1601, et à son cousin Vincent II, en 1627, dans les duchés de Mantoue et de Montferrat. Kœhler, dans ses *Munzbelustigungen*, pl. XI, p. 599, recherche de quel droit ce prince avait battu monnaie, et paraît pencher vers l'opinion que c'était en qualité de prince du saint-empire. Duby nous dit, au contraire, que le duc a exercé ce droit comme possesseur de la principauté souveraine d'Arches-sur-Meuse. Le bourg d'Arches fut, par lui, muré et érigé en ville, sous le nom de Charleville, en 1606. Il mourut en 1657, et son fils Charles II lui succéda dans ses duchés. Je n'ai trouvé, ni dans Duby, ni dans Rechberg, des monnaies de ce prince. Ses écus, que Madai décrit, sont des scudi de Mantoue. Je possède de lui un écu inédit, frappé à Arches, qui, comme



celui de Château-Renaud, est encore une imitation des monnaies belges. Cette circonstance et le titre de prince d'Arches, qui ne se trouve pas sur les seudi mantouans, me font croire que ma pièce est une monnaie française, et frappée à Arches ou Charleville.

*Av. CAROLVS. II. D. G. DVX. MANT. MONT. ET. AR. P.*

Grand écusson écartelé, entouré du collier de l'ordre Mantouan du sang sacré du Saint Sauveur, et surmonté d'une couronne princière, d'où sort une montagne (le mont Olympe), sur lequel un autel, comme le cimier des armes de Mantoue.

L'écusson est composé de divers quartiers des armes de Mantoue, disposés de manière à imiter plus parfaitement les armes des archiducs. Le premier quartier est contre-écartelé : au 1 et 4, burelé d'or et de sable, qui est de Gonzague ; au 2 d'argent à l'aigle de sable becqué et armé de gueules (Mantoue); au 3, de gueules au lion d'or (Lombardie).

Le second grand quartier est parti au 1 d'azur semé de croix recroisettées d'or à deux bars adossés de même (Bar); au 2, de gueules à l'étoile à huit pointes fleurdelisées, chargée en cœur d'un écusson d'argent (Clèves).

Le troisième est coupé : au 1, d'azur à trois fleurs de lis d'or à la bordure de gueules, chargée de huit besans d'argent (Alençon); au 2, burelé d'or et de sable au erancelin de sinople, en bande, brochant sur le tout (Saxe).

Le quatrième quartier est coupé : au 1, pallé d'or et de gueules de huit pièces (Aragon); au 2, de sable au lion d'or (Brabant); sur le tout des deux derniers grands quar-

tiers, un écu parti, dont je ne puis déchiffrer les figures.

*Rev.* SIT. NOMEN. DOMINI. BENEDICTVM. (Les E ressemblent à des F.)

La croix de Bourgogne, portant au milieu le briquet, surmontée d'une couronne princière, d'où s'élève le mont Olympe avec l'autel, à droite et à gauche un double chiffre couronné (deux C), au-dessus une flèche ou lis. (Pl. XIII, n° 4.)

J.-F.-G. MEYER.

La Haye, ce 19 décembre 1849.

---

